

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE PRÊTS CONVERTIBLES SUBORDONNES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 400.000 EUROS**

*Cette note est établie par PCUBE-LAB SR*

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS**

*Date de la note d'information : 22/10/2020*

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DES DIFFICULTES A VENDRE SES TITRES A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT**

**Partie I- Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement spécifiques à l'offre concernée**

**I.1. Risques propres liés à l'émetteur**

PCUBE-LAB SRL (ci-après « **PCUBE-LAB** ») entreprend de développer et distribuer des solutions innovantes abordables visant à faciliter le diagnostic de dysfonctionnements neurologiques basés sur des mouvements oculaires et la réhabilitation fonctionnelle des troubles de la vision (technologie du « *eye-tracking* »).

A cet effet, PCUBE-LAB a réalisé une étude de marché et a établi l'existence d'une demande pour le produit développé, auprès d'utilisateur potentiels. Un business plan solide a été établi.

Les produits qu'elle souhaite commercialiser sont encore en phase de développement et ses activités de commercialisation n'ont pas encore démarrées. S'agissant d'une start-up, ses fonds propres sont encore extrêmement limités, à défaut de pouvoir ultérieurement lever des fonds auprès d'investisseurs selon le schéma de financement suivant :

1° Levée de fonds '*friends&family*', dont l'objectif est de lever entre 200.000 et 400.000 EUR par le biais de prêts convertibles. Ces prêts auront spécifiquement pour finalité de poursuivre le développement du prototype.

2° Levée de fonds '*Seed*', dont l'objectif est de lever au moins 500.000 EUR auprès d'investisseurs professionnels afin de finaliser le développement du prototype. Les sommes récoltées au terme

de la levée de fonds 'Seed' seront injectées dans la société par le biais d'une première émission de nouvelles actions (apport en numéraire), au plus tard le 15 novembre 2021 ;

3° Levée de fonds 'Serie A', dont l'objectif est de lever au moins 7.000.000 EUR auprès d'investisseurs professionnels afin d'achever le développement d'un produit commercialisable et d'en lancer la commercialisation. Les sommes récoltées au terme de la levée de fonds 'Serie A' seront injectées dans la société par le biais d'une seconde émission de nouvelles actions (apport en numéraire), une fois les objectifs de levée de fonds 'Serie A' atteints.

\*\*\*

## **I.2. Risques propres liés à l'instrument de placement offert**

- **Risques liés à la subordination bancaire de l'offre**

Le prêt accordé par l'investisseur est subordonné aux autres emprunts financiers existant à tout moment pendant la durée du prêt (il n'y a actuellement pas de crédits bancaires).

Le prêt est cependant *senior* vis-à-vis de toutes les éventuelles créances des actionnaires de PCUBE-LAB, en cas de non-remboursement par PCUBE-LAB à l'expiration du terme.

- **Risques liés aux capacités de remboursement**

Les fonds prêtés par les investisseurs seront utilisés pour développer un prototype en vue d'en tester l'intérêt pour le marché. Le prêt ne sera quant à lui remboursé ou converti en actions qu'au moment d'une seconde levée de fonds (Seed) réalisée auprès d'investisseurs professionnels sur base du prototype développé. Si le prototype ne rassemble pas les investisseurs professionnels, les capacités de remboursement seront nulles et aucune conversion en actions ni remboursement ne pourra avoir lieu.

- **Risques liés aux limitations en matière de cession**

Le prêt convertible est incessible (sauf à obtenir l'accord de PCUBE-LAB).

- **Risques liés à la cession des actions (obtenues au terme de la conversion) à une fondation privée**

Le prêt est convertible, ou non, au choix de PCUBE-LAB.

En cas de conversion du prêt en actions, les investisseurs s'engagent à céder leurs actions à une fondation privée de certification de titres. Le but de cette démarche est de créer un interlocuteur unique pour PCUBE-LAB. Les conditions d'émission des certificats ne sont pas encore arrêtées. Néanmoins, il est évident que les certificats émis par la fondation seront peu liquides. PCUBE-LAB s'engage cependant à garantir la cessibilité des certificats entre détenteurs de certificats, ou à tout tiers qui serait approuvé par PCUBE-LAB.

Par ailleurs, la nature des certificats émis implique que les titulaires de certificats n'auront pas directement la possibilité de participer à la stratégie de la société (par le biais du droit de vote). Cependant, PCUBE-LAB s'engage envers les investisseurs à prévoir un mécanisme de gouvernance de la fondation à constituer qui permettra de voir leurs intérêts protégés. Un tel mécanisme aura pour effet positif de limiter la dilution de leurs intérêts sur le long terme.

- **Prêt « Bullet »**

L'instrument de placement offert est un prêt convertible subordonné de type « bullet », ce qui signifie que le capital est intégralement restitué au terme du prêt (sauf conversion). Ce type de remboursement représente un risque plus élevé qu'un prêt avec amortissement constant.

***Les risques exposés ci-avant peuvent affecter la solvabilité et la liquidité de l'émetteur si celui-ci ne parvient pas à lever des fonds plus importants (en vue d'une émission d'actions nouvelles) avant la fin du terme du prêt convertible. Ceci expose les investisseurs aux effets potentiels suivants :***

- ***Risque de perte partielle ou totale du capital investi ;***
- ***Risque de défaut ou de différé de paiement des intérêts ;***

\*\*\*

## **Partie II- Information concernant l'émetteur des instruments de placement**

### **A. Identité de l'émetteur**

#### **1° Identité de l'émetteur**

Dénomination sociale :	PCUBE-LAB
Forme juridique :	Société à responsabilité limitée
Numéro d'entreprise :	750.746.841
Pays de constitution :	Belgique
Siège social :	Rue du Morimont 33- 1341 Céroux-Mousty

#### **2° Activités de l'émetteur**

Conception et commercialisation de solutions innovantes pour le diagnostic de maladie neurologiques.

**3° Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur et hauteur des participations détenues par ceux-ci**

Antoine Pouppez de Kettenis (1/3), Pierre Daye (1/3) et Pierre Pouget (1/3).

**4° Concernant les opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :**

- **La nature et le montant de toutes les opérations concernées qui- considérées isolément ou dans leur ensemble- sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours.**
- **Le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre de l'affaire de l'émetteur ou une déclaration négative appropriée**

Un contrat de prestation de services a été conclu entre PCUBE-LAB et la société unipersonnelle de Pierre Daye aux conditions de marché en date du 2 octobre 2020. Les heures prestées du 15 juillet 2020 au 1<sup>e</sup> janvier 2021 seront payées au terme de la levée de fonds 'Seed'. Les prestations effectuées à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2021 pour le développement du prototype seront facturées et payées à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2021.

Un contrat de service sera conclu entre PCUBE-LAB et Antoine Pouppez au terme de ladite seconde levée de fonds 'Seed', aux conditions de marché. Les heures prestées par Antoine Pouppez de Kettenis depuis le 15 juillet 2020 seront facturées à PCUBE-LAB au terme de la seconde levée de fonds prévue au plus tard le 15 novembre 2021.

Un contrat de travail sera conclu avec Pierre Pouget dès lors qu'il y aura été autorisé par le CNRS.

**5° Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalières :**

Conseil d'administration : Antoine Pouppez de Kettenis et Pierre Daye

Délégué à la gestion journalière : Antoine Pouppez de Kettenis

**6° Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au 5°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages ou d'une déclaration négative appropriée**

Néant. La société a été constituée le 15 juillet 2020.

**7° Concernant les personnes visées au 5°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.**

Les personnes visées au 5° ne font l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

**8° Le cas échéant, l'identité du commissaire**

Pas de commissaire.

**B. Informations financières concernant l'émetteur**

**1° Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§1<sup>er</sup> ou 2 de la loi du 11 juillet 2018 [...], la mention suivante : « *Les présents comptes annuels relatifs à l'exercice XX n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante* ».**

PCUBE-LAB SRL a été constituée le 15 juillet 2020 et n'a par conséquent publié aucun compte annuel.

**2° Déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire**

A ce jour, PCUBE-LAB estime que son fonds de roulement est de son point de vue insuffisant. Pour garantir des fonds de roulement suffisants, PCUBE-LAB va procéder à deux nouvelles levées de fonds, auprès d'investisseurs professionnel, la première devant avoir lieu au plus tard le 15 novembre 2021.

**3° Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles**

PCUBE-LAB déclare que ses capitaux propres s'élèvent à 15.000 EUR et son endettement au 22/07/2020 sont réparties comme suit :

- 6.354,42 EUR équivalent aux frais avancés par Antoine Poupez de Kettenis
- 2.201,88EUR équivalent aux frais avancés par Pierre Daye.
- 3.154,01 EUR EUR équivalent aux frais avancés par PMD-Solve (Société de management de Pierre Daye).

**4° Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenue depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée.**

PCUBE-LAB a été constituée le 15 juillet 2020 et n'a par conséquent publié aucune compte annuel. Aucun changement de la situation financière ou commerciale n'a eu lieu depuis sa constitution.

\*\*\*

### **Partie III- informations concernant l'offre**

#### **A. Description de l'offre**

##### **1° Montant maximal pour lequel l'offre est effectuée**

400.000 EUR

##### **2° Montant minimal pour lequel l'offre est effectuée (seuil de réussite)**

200.000 EUR

##### **3° Montant minimal de souscription par investisseur**

1000 EUR

##### **4° Montant maximal de souscription par investisseur**

Pas de montant maximal

##### **5° Prix total des instruments de placement offerts**

Propre au montant de l'investissement choisi par l'investisseur

##### **6° Calendrier de l'offre**

L'offre de souscription est valable jusqu'au 15 novembre 2020, et est acceptée moyennant renvoi du contrat de prêt signé par PCUBE-LAB.

##### **7° Date de l'ouverture de l'offre**

22 octobre 2020

##### **8° Date de clôture de l'offre**

15 novembre 2021

##### **9° Date d'émission des instruments de placement**

Les instruments de placement sont émis le jour de la signature du contrat du prêt mis à disposition des investisseurs.

#### **10° Frais à charge de l'investisseur**

Aucun.

#### **B. Raisons de l'offre**

##### **1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis ;**

PCUBE-LAB développe des solutions innovantes et abordables de diagnostic à partir du mouvement oculaire (eye-tracking).

Par le biais de cette première levée de fonds, PCUBE-LAB cherche en priorité à offrir la possibilité à leur famille et amis de participer à leur projet entrepreneurial. Par ailleurs, cette levée de fonds a également pour objectif de pouvoir poursuivre le développement du prototype et d'en vérifier l'intérêt sur le marché ultérieurement, afin de rassembler des investisseurs professionnels.

##### **2° Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ;**

La poursuite du développement du prototype nécessite un investissement total compris entre 200.000 et 400.000 EUR qui couvre tout ou partie des dépenses liées au développement du prototype.

#### **Partie IV- Informations concernant les instruments de placement offerts**

##### **A. Caractéristiques des instruments de placement offerts**

##### **1° Nature et catégorie des instruments de placement**

Prêt convertible en actions. Au terme du prêt, il sera décidé par PCUBE-LAB si le prêt est ou non converti en actions.

Cependant, le remboursement ou la conversion n'auront pas lieu avant qu'une seconde levée de fonds ait eu lieu auprès d'investisseurs professionnels. En cas de conversion, la valeur des actions sera valorisée à 90% du prix le plus bas payé par les investisseurs au moment de la seconde levée de fond

##### **2° Devise, dénomination et valeur nominale**

La devise est l'euro. La valeur nominale est égale au montant prêté par chaque investisseur.

### **3° Date d'échéance**

Le terme du prêt est fixé comme suit :

- Date du remboursement anticipé, le cas échéant ; ou
- Date de l'émission de nouvelles actions faite en contrepartie d'un apport qui excède 500.000 EUR
- Au plus tard le 15 novembre 2021

### **4° Modalités de remboursement**

Le remboursement du capital se fait au terme du prêt, avec les intérêts échus.

### **5° Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement**

Le contrat de prêt est incessible, sauf à obtenir l'autorisation de PCUBE-LAB. En cas de conversion, les actions devront être cédées à une fondation privée de certification de titres.

### **6° Taux d'intérêt annuel**

Le taux d'intérêt est fixe et s'élève à 6%.

### **7° Politique de dividendes**

Non applicable à ce stade.

### **8° Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende**

Au terme du prêt

### **9° Le cas échéant, négociation des valeurs mobilières sur un MTF**

Non applicable

### **Partie V- Tout autre renseignement adressé oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs**

Aucun